



GAB
DU TARN

GROUPEMENT D'AGRICULTEURS BIO DU TARN

BILAN FINANCIER 2024

Le bilan financier 2024 de l'association du Groupement d'Agriculteurs Bio (GAB) du Tarn comprend 3 parties :

- I. Le bilan actif / passif au 31.12.2024
- II. Le compte de résultat de l'exercice 2024 (= du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)
- III. La trésorerie au 31.12.2024.

I. Bilan (ACTIF et PASSIF) au 31.12.2024

ACTIF	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Actif Immobilisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif circulant	261 490,50 €	0,00 €	261 490,50 €	104 247,77 €
Tiers	227 021,39 €	0,00 €	227 021,39 €	102 829,05 €
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	203 079,35 €		203 079,35 €	102 829,05 €
Groupe et associés / Confédération, fédération, union, associations affiliées				
455001 - Bio Occitanie	23 604,54 €		23 604,54 €	0,00 €
Comptes de régularisation				
486000 - Charges constatées d'avance	337,50 €		337,50 €	0,00 €
Comptes financiers	34 469,11 €	0,00 €	34 469,11 €	1 418,72 €
Banques, établissements financiers et assimilés				
512001 - Banques - Crédit agricole	1 187,02 €		1 187,02 €	1 418,72 €
512001 - Banques - Caisse d'Epargne	33 282,09 €		33 282,09 €	0,00 €
TOTAL ACTIF	261 490,50 €	0,00 €	261 490,50 €	104 247,77 €

PASSIF	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Capitaux propres	60 448,18 €	30 095,06 €
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	25 095,06 €	9 101,76 €
Capital et réserves		
103400 - Apports associatifs avec droit de reprise	15 000,00 €	5 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées		
164000 - Emprunts auprès des établissements de crédit	15 273,24 €	0,00 €
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	5 079,88 €	15 993,30 €
Provisions	3 322,83 €	7 391,57 €
Provisions pour risques et charges		
151000 - Provisions pour risques	3 322,83 €	7 391,57 €
Dettes	197 719,49 €	66 761,14 €
Fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	19 312,66 €	15 313,90 €
408000 - Fournisseurs - Factures non parvenues	14 645,14 €	5 855,64 €
Comptes de régularisation		
487000 - Produits constatés d'avance	103 179,19 €	45 591,60 €
Groupe et associés / Confédération, fédération, union, associations affiliées		
455002 - Partenaires projet Leg'O'Bio	36 945,00 €	0,00 €
45003 - Partenaires formations CRS	23 637,50 €	0,00 €
TOTAL PASSIF	261 490,50 €	104 247,77 €

I.1/ ACTIF (= ce que l'association possède ou ce qui est dû à l'association)

L'actif du GAB du Tarn au 31/12/2024 s'élève à 261 490,50 €, dont :

- Créances de « clients » : 203 079,35 dont :

- Créances pour des actions réalisées au 31/12/2024 : 93 302,20 €, dont :

- subvention FEADER diffusion 2023 : 19 634,71 €
- subvention FEADER diffusion 2024 : 13 577,38 €
- subvention de la Région Occitanie « Animbio 2024 » : 7 219,00 €
- subvention AEAG « Animbio 2024 » : 12 030,50 €
- subventions de la DRAAF pour GIEE maraîchage bio sol & eau : 2 040,32 €
- subvention DRAAF / restauration collective (2023-2024) : 1 900,00 €
- prestations à Bio Occitanie / actions 2024 : 34 606,99 €
- prestations au PNRHL comptabilisées en 2024 : 2 234,40 €
- prestations CORAL : 58,90 €

- Créances pour des actions non encore réalisées (en relation avec les produits constatés d'avance) au 31/12/2024 : 109 777,15 €, dont :

- subvention GIEE maraîchage bio sol & eau (2023-2026) : 15 459,68 €
- subvention Expé bio légumes primeurs (2023-2026) : 11 165,70 €
- subvention projet Leg'O'Bio (2024-2026) : 50 532,72 €
- subvention FEADER Diffusion 2024 : 1 163,75 €
- prestation PNRHL (2024-2026) : 4 468,80 €
- prestation Terr 'Eau'Bio 2024 : 1 125,00 €
- créances pour partenaires projet Leg'O'Bio : 25 861,50 €

- Ligne « groupe et associés » : 23 604,54 €

Il s'agit d'avances de trésorerie du GAB du Tarn à Bio Occitanie dans l'attente du versement de subventions groupées

- Charges constatées d'avance : 337,50 €

Il s'agit de charges à venir en 2025 sur engagements pris en 2024

- Trésorerie en banque : 34 469,11 €, dont :

- compte du GAB du Tarn au Crédit agricole : 1 418,72 €
- compte du GAB du Tarn à la Caisse d'Épargne : 33 282,09 €

I.2/ PASSIF (= ce que l'association doit : aux banques, aux fournisseurs, ...)

Le passif du GAB du Tarn au 31/12/2024 s'élève à 261 490,50 €, dont :

- Capitaux : 60 448,18 €, dont :

- Report à nouveau (résultats 2022+2023) : 25 095,06 €
- Apports associatifs avec droit de reprise : 15 000 €
(dont France Active : 10 000 €)
- Emprunt moyen terme auprès de la Caisse d'Epargne : 15 273,24 €
(Capital restant dû d'un prêt sur 3 ans de 20 000 € auprès de la Caisse d'Epargne)
- Résultat 2024: 5 079,88 €

- Provisions pour risques : 3 322,83 €

- Dettes à des « fournisseurs » : 33 957,80 €, dont :

- Dettes « fournisseurs » : 19 312,66 €, dont :
 - Bio Occitanie (frais de gestion sur actions 2023 et cotisation 2024) : 6 618,11 €
 - Salariés et administrateurs (remboursements de frais) : 1 633,65 €
 - cotisations sociales (MSA, AGRICA, DGFIP) : 9 060,90 €
 - Prestations partenariat Cités sur terre : 2 000,00 €
- Dettes « fournisseurs » / factures non parvenues : 14 645,14 €, dont :
 - Bio Occitanie (frais de gestion sur actions 2023 et 2024) : 14 595,14 €
 - autres « fournisseurs » et divers : 50,00 €

- Produits constatés d'avance : subventions notifiées ou prestations commandées, pour des actions à réaliser en 2025-2026 : 103 179,19 €, dont :

- subvention GIEE maraîchage bio sol & eau (2023-2026) : 24 290,60 €
- subvention Expé bio légumes primeurs (2023-2026) : 15 951,00 €
- subvention DRAAF / restauration collective (2023-2024) : 1 900,00 €
- prestation Terres Citoyennes / pôle & réseau maraîcher (solde 2024) : 3 450 €

- Ligne « groupe et associés » : 60 582,50 €, dont :

- partenaires du GAB du Tarn pour le projet Leg'O'Bio : 36 945,00 €
- partenaires du GAB du Tarn pour le programme de formation des CRS : 23 637,50 €

Il s'agit de montants destinés à être reversés aux partenaires de projets réalisés en groupements, dont le GAB du Tarn assure en tant que chef de file la gestion du compte commun.

II. COMPTE DE RÉSULTAT 2024

Compte	2024	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
706100 - Prestations de services inter-partenaires locaux	18 484,40 €	41 130,00 €
706200 - Prestations de services inter-réseau BO	33 766,99 €	20 223,74 €
706200 - Prestations de services externes	0,00 €	0,00 €
706400 - Prestations de services formation	12 506,00 €	812,00 €
708000 - Produits des activités annexes	232,68 €	
740000 - Subventions d'exploitation	80 093,44 €	47 868,11 €
755000 - Contributions financières	3 500,00 €	3 734,80 €
756000 - Adhésions	710,00 €	930,00 €
781500 - Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	4 492,87 €	0,00 €
Total	153 786,38 €	114 698,65 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
604100 - Prestations de services (hors réseau)	-13 641,79 €	-3 059,57 €
604200 - Prestations de services (réseau BO)	-13 513,61 €	-2 887,02 €
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-3 741,23 €	-312,51 €
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-43,00 €	-358,74 €
606800 - Autres matières et fournitures	-190,60 €	-164,44 €
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	-368,24 €	-150,30 €
616000 - Assurances	-268,77 €	-269,85 €
618300 - Documentation	-258,72 €	-170,00 €
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-11 221,20 €	-11 364,48 €
623700 - Reprographie	-352,76 €	-96,84 €
625000 - Déplacements, missions et réceptions	-2 297,11 €	-1 139,12 €
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-814,49 €	-545,14 €
627000 - Services bancaires et assimilés	-762,74 €	-5,00 €
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	-1 866,50 €	-80,00 €
628200 - Frais de formation du personnel	0,00 €	-1 456,14 €
641000 - Rémunérations du personnel	-72 098,12 €	-42 042,18 €
641300 - Gratification stages	-7 642,95 €	-4 649,40 €
645000 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-18 519,02 €	-22 563,05 €
681500 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-424,13 €	-7 391,57 €
Total	-148 024,98 €	-98 705,35 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 761,40 €	15 993,30 €
PRODUITS FINANCIERS		
Total	0,00 €	0,00 €
CHARGES FINANCIERES		
660001 - Intérêts sur prêt bancaire	-681,52 €	0,00 €
Total	-681,52 €	0,00 €
RESULTAT FINANCIER	-681,52 €	0,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total	0,00 €	0,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total	0,00 €	0,00 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	5 079,88 €	15 993,30 €

II.1/ PRODUITS D'EXPLOITATION :

Sur l'exercice 2024, les produits d'exploitation s'élèvent à **153 786,38 €**, dont :

- **des subventions faisant suite à des appels à projets : 80 093,44 €** dont :

- subvention de la DRAAF pour GIEE maraîchage bio sol & eau : 8 830,92 € comptabilisés en 2024 (sur un total de 25 000 €)
- subvention de la Région pour le projet BioPrim, expérimentations en légumes primeurs : 4 575,94 € comptabilisés en 2024 (sur un total de 15 951 €)
- subvention DRAAF / restauration collective 2023-2024 : 1 900,00 € comptabilisés en 2024 (sur un total de 3800 €)
- subvention FEADER 121 «Information et diffusion de connaissances et de pratiques innovantes » 2024 : 13 577,38 € (sur un total de 14 741,13 €)
- subvention de la Région Occitanie « Animbio 2024 » : 14 438,00 €
- subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne « Animbio 2024 » : 24 061,00 €
- subvention de l'OFB – programme Ecophyto pour le projet Leg'O'Bio : 12 710,20 € comptabilisés en 2024 (sur un total de 72 189,60 €)

- **des prestations inter-partenaires locaux : 18 484,40 €** dont :

- prestations pour l'association Terres Citoyennes Albigeoises : 3 450 € (solde du projet de pôle et réseau maraîchers)
- prestations pour la société Cités sur terre : 12 800 € dont :
 - prestation de partenariat sur les activités agri-alimentaires : 10 800 €
 - prestation de sous-traitance sourcing en restauration collective : 2 000 €
- prestations pour le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (projet Mieux Manger pour tous) : 2 234,40 € comptabilisés en 2024 (sur un total de 6 703,20 €)

- **des prestations au sein du réseau Bio Occitanie** (prestations pour Bio Occitanie pour subventions groupées du FEADER 121 et 321) : **33 766,99 €** dont :

- programme Terr'eau'bio 2024 : 21 726,00 €
- guide Manger bio en 2024 : 3 600,00 €
- promotion de la bio sur les marchés en 2024 : 9 280,99 €
- régularisation centre de ressources 2023: - 840,00 €

- **des prestations de formation : 12 506,00 €** dont :

- prestations en sous traitance de CORAL : 5 801 €
- prestations de formation aux compagnies de CRS d'Occitanie : 6 705 € (sur un total prévu pour le GAB du Tarn de 16 312,50 €)

- **des produits annexes** (revente d'un achat groupé – guides variétaux) : **232,68 €**

- **des contributions financières** (aides à l'embauche de salariés en alternance) : **3 500,00 €**

- **des adhésions au GAB du Tarn (année 2024) : 710,00 €**

- **des reprises sur provisions pour risques : 4 492,87 €.**

II.2/ CHARGES D'EXPLOITATION :

Sur l'exercice 2024, les produits d'exploitation s'élèvent à 148 024,98 €, dont :

- **des charges liées aux activités pour un montant de 30 896,63 €** dont :

- prestations hors réseau (intervenants pour rencontres techniques et formations, supports de communication sur les marchés...) : 13 641,79 €
- prestations internes réseau (participation aux frais de gestion des dossiers de subventions groupées au niveau régional par Bio Occitanie) : 13 513,61 €
- des achats de petit matériel pour les expérimentations : 3 741,23 €

- **des charges liées au personnel rémunéré pour un montant de 98 260,09 €**, dont :

- 72 098,12 € de salaires (salaires bruts = salaires nets + cotisations sociales salariales) et 18 519,02 € de cotisations sociales patronales, pour 2 salarié.e.s représentant 2 E.T.P. (Équivalent Temps Plein), une alternante sur environ 8 mois,
- 7 642,95 € de gratification pour les stagiaires), pour 3 stagiaires avec un total de 12 mois.

- **des charges de fonctionnement pour un montant de 16 577,63 €**, dont :

- 11 221,20 € de rémunération d'intermédiaires et honoraires (prestation de gestion administrative et financière, logiciels de comptabilité et de paie),
- 2 297,11 € de frais de déplacements ,
- 814,49 € de frais postaux et de télécommunication (courriers et abonnements téléphoniques pour le personnel),
- 762,74 € de frais bancaires (cotisations mensuelles + commissions de mouvements + frais de dossier pour la mise en place du prêt)
- et 1 482,09 € de charges diverses (assurance, hébergement internet, petit matériel et fourniture, reprographie, location de salles, achat de documentation...).

A noter que l'association a bénéficié de locaux mis à disposition gratuitement en 2024, ce qui a permis de minimiser les charges de fonctionnement.

- **des charges de cotisations pour adhésion aux réseaux Bio Occitanie / FNAB et CIVAM**, pour un montant de 1 866,50 €.

- **dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation**, pour un montant de 424,13€, en vue d'un complément éventuel de cotisation au réseau.

II.3/ CHARGES FINANCIÈRES:

Les charges financières correspondent aux intérêts versés en 2024 sur le prêt bancaire de 20 000 € sur 3 ans contracté début 2024 auprès de la Caisse d'Épargne.

Elles s'élèvent en 2024 à 681,52 €

II.4/ RÉSULTAT :

Le résultat d'exploitation (produits – charges d'exploitation) ressort à : 5 761,40 €

Le résultat financier (charges financières uniquement) ressort à : -681,52 €

Le résultat général de l'année 2024 ressort ainsi à : **5 079,88 €**.

III. Trésorerie

Les éléments impactant la trésorerie, au-delà de ceux entrant dans le compte de résultat, sont les suivants :

- Prêt bancaire :

Un prêt bancaire a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne début 2024, pour un montant de 20 000 € sur 3 ans, au taux de 4,93 %, avec remboursements mensualisés.

En 2024, les intérêts réglés se sont élevés à 681,52 € (comptabilisés en charges financières) le capital remboursé s'est élevé à 4 726,76 €, soit un capital restant dû au 31/12/2024 de 15 273,24 €

- Avances de trésorerie du GAB du Tarn à Bio Occitanie :

Des avances de trésorerie ont été faites par le GAB du Tarn à Bio Occitanie, dans l'attente de la perception de subventions groupées par Bio Occitanie.

Ces avances de trésorerie s'élèvent à 23 604,54 €, dont :

- 13 377,54 € relatifs à la subvention FEADER 2022-2023 pour les Guides Manger Bio
- 9 387,00 € relatifs à la subvention FEADER 2023 pour Terr Eau Bio
- 840 € relatifs à la subvention FEADER 2023 pour le Centre de ressources

- Comptes communs de projets partenariaux portés par le GAB du Tarn :

Des comptes communs de projets ont été établis afin de constituer des réponses groupées entre plusieurs partenaires à des projets tout en permettant aux financeurs de verser l'ensemble de leur contribution sur un seul compte.

- **Projet Leg'O'Bio**, rassemblant plusieurs partenaires du GAB du Tarn : FDCUMA, SCIC Terres Citoyennes, SCOP Les mains sur terre.

Le montant de la subvention octroyée et destinée aux partenaires s'élève à 36 945 € (hors GAB du Tarn), dont 30 % ont été reçus soit 11 083,50 €.

- **Programme de formation aux restaurations collectives des compagnies de CRS d'Occitanie**, rassemblant plusieurs partenaires du GAB du Tarn au sein du réseau Bio Occitanie : Bio Ariège Garonne, l'APABA, le CivamBio de l'Hérault.

Le montant de la prestation de formation octroyée et destinée aux partenaires s'élève à 23 637,50 € (hors GAB du Tarn), et a été reçue en totalité.

- Trésorerie sur les comptes en banque du GAB du Tarn :

En 2024, en complément au compte ouvert au Crédit agricole, un 2^e compte courant a été ouvert à la Caisse d'Epargne.

Au cours de l'année 2024, la trésorerie a fluctué en fonction des versements de subventions et prestations. Au 31/12/2024, elle s'élevait à 34 469,11 €, dont :

- compte du GAB du Tarn au Crédit agricole : 1 418,72 €
- compte du GAB du Tarn à la Caisse d'Epargne : 33 282,09 €